

Au sommaire

- 8 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Publicité foncière. Extension du champ d'application de l'obligation de télé@cter
Propriété. Expulsion et démolition d'un bien construit sur le terrain d'autrui
Vente. Nullité de la vente : la restitution du prix n'est pas un préjudice indemnisable
- 10 ENTREPRISE**
Société à responsabilité limitée (SARL). L'héritier non agréé devient associé à l'expiration du délai de rachat des parts du défunt
Société en nom collectif (SNC). Cession de parts, défaut d'agrément unanime et inopposabilité
- 12 FAMILLE - PATRIMOINE**
Legs. Nullité du legs du bien d'une SNC dont le testateur est associé
- 13 FISCAL**
Impôt sur les sociétés. Apport dissimulant une libéralité et résultat imposable
Plus-values. Exonération pour départ à la retraite et reprise d'activité
Enregistrement. Taux des taxes départementales, abattements et exonérations à compter du 1^{er} juin 2018
- 16 RURAL**
Vente. Caducité des promesses consenties par la SAFER en cas de renonciation à acquérir de son substitué
- 18 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Devoir d'information du notaire en cas de donation au détriment des enfants du donateur

À LA LUNE

Coffre-fort numérique : incidences pour les notaires

Le coffre-fort numérique, espace dématérialisé d'archivage sécurisé à vocation probatoire, connaît des applications concrètes importantes pour les notaires, notamment pour garantir la protection du patrimoine immatériel des clients.

Ce service a été introduit dans le système législatif français, et défini à cette occasion aux termes de l'article 87 de la loi *Numérique* du 7 octobre 2016. Un décret du 30 mai 2018 pris en application de ce texte précise les obligations s'imposant au fournisseur d'un tel service.

> **LIRE P. 1**

IFI : précisions sur les obligations déclaratives

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ISF a été supprimé et remplacé par un nouvel impôt sur la fortune immobilière (IFI) codifié aux articles 964 et suivants du CGI.

Cet impôt reprend plusieurs dispositions applicables à l'ISF, notamment son champ d'application.

Deux décrets et deux arrêtés, publiés au *Journal officiel* des 26 et 30 mai derniers, viennent préciser les obligations déclaratives liées à cet impôt. > **LIRE P. 4**